

Dans ce numéro :

- Depart du directeur général
- Offres d'emplois - SSVP Bureau National
- Là où il y a une volonté, il y a un moyen
- Appel à la cotisation annuelle - Plus de la moitié du chemin parcouru
- Événements à venir
 - Assemblée générale annuelle 2022
 - Webinaire sur la justice sociale vincentienne
- CGI - Compétition international
- Ressources de développement philanthropique
- Pourquoi et comment favoriser la diversité culturelle?
- Vincentiens en action
 - Nouvelle conférence
 - Là où l'on se sent chez soi
- Question et réponse

Version en ligne : [Volume 6 no. 15 - 7 septembre 2022](#)

Abonnez-vous ici



MERCI RICHARD

C'est le cœur lourd que j'annonce à tous les membres de la Société que Richard Pommainville, directeur général, a remis sa démission à compter du samedi 17 septembre, immédiatement après l'assemblée générale annuelle. Richard occupera son nouveau poste de directeur administratif au sein de l'archidiocèse d'Ottawa-Cornwall, relevant de l'archevêque Marcel Damphousse, à compter du lundi 19 septembre 2022.

Richard est un travailleur infatigable et une fontaine de connaissances, qui nous manquera beaucoup. Il consacrait beaucoup de temps en dehors de ses heures de travail habituelles lorsqu'il estimait que cela était nécessaire. Je suis sûr que plusieurs d'entre vous ont reçu des appels téléphoniques ou des courriels de Richard au moment où vous vous y attendiez le moins. Merci, Richard, pour tout ce que vous avez accompli durant cette courte période au sein de la Société. Nous sommes vraiment reconnaissants pour tout le temps que vous avez passé avec nous.

Richard n'était pas seulement un employé, mais un frère et un ami pour tous les membres de la Société. Son empathie et sa compassion pour les personnes dans le besoin, ainsi que son profond désir de soulager la détresse, où qu'elle se trouve, sont les véritables marques de la vocation vincenpaulienne.

Joignez-vous à moi pour lui souhaiter bonne chance dans son nouveau poste et dans tous ses projets futurs.

Serviens in spe

Claude Bédard, président,
Conseil national du Canada



OFFRES D'EMPLOIS - BUREAU NATIONAL

[Adjoint\(e\) administratif\(ve\), SSVP – Conseil national du Canada, temps partiel](#)

[Directeur général, SSVP – Conseil national du Canada, Temps plein](#)



VOLONTÉ DE FAIRE^{MD}

LÀ OÙ IL Y A UNE VOLONTÉ, IL Y A UN MOYEN !

Les Canadiens vivent plus longtemps et en meilleure santé. Cependant, le Canada vieillit. Aujourd'hui, près d'un Canadien sur cinq est âgé de plus de 65 ans¹. Cette tendance que nous observons à travers le Canada est aussi celle que nous observons sur les bancs des paroisses catholiques à travers le pays. C'est une tendance qui mènera bientôt à ce que certains commentateurs ont appelé « le plus grand transfert de richesse de l'histoire », alors que des milliards de dollars sont transférés par la génération des baby-boomers à leurs enfants et petits-enfants, par le biais d'un héritage.

Il est difficile de parler de la mort, mais c'est une réalité à laquelle nous serons tous confrontés individuellement. Pourquoi portons-nous cela à votre attention ? Parce que pour le bien de ceux que nous servons et l'avenir de la Société de Saint-Vincent de Paul, nous devons prêter attention à l'importance croissante des legs caritatifs. Ils sont l'occasion pour nos supporters les plus passionnés de continuer à aider les personnes dans le besoin au-delà de leur propre vie. C'est pourquoi il est important que nous sensibilisions nos principaux donateurs à la possibilité de désigner la Société comme bénéficiaire d'un don de bienfaisance dans le cadre de leur testament.

Nombreux sont les Canadiens qui ne réalisent pas l'extraordinaire possibilité qu'offre leur testament de donner généreusement à leurs organismes de bienfaisance préférés. Nous appelons ces dons par testament « dons patrimoniaux », car ils peuvent constituer un héritage puissant qui améliore le monde, même après notre départ. Considérez que la désignation de seulement 5 % d'une succession de 845 000 \$ - la moyenne canadienne actuelle - se traduirait par un don énorme de 42 000 \$, soit beaucoup plus que ce que la plupart des Canadiens donneront de leur vivant ! C'est une occasion incroyable d'avoir un impact. Cet impact comprend également des possibilités d'économies d'impôt dès maintenant, afin que les Canadiens puissent préserver une plus grande partie de leur patrimoine pour leurs enfants, petits-enfants et autres êtres chers.

Bref, les legs testamentaires sont appelés à représenter une part de plus en plus importante du total des dons de bienfaisance au Canada dans les années à venir, avec de nombreux avantages pour ceux qui incluent les organismes de charité dans leur testament. Il est essentiel pour la Société de Saint-Vincent de Paul de rechercher de manière proactive les possibilités de legs testamentaires de la part de ses donateurs de longue date, en partageant avec eux les avantages qu'ils représentent.

À cette fin, je suis heureux de vous annoncer que la Société de Saint-Vincent de Paul s'est jointe à nouveau à la campagne **Volonté de faire**, un effort national d'éducation publique conçu pour inspirer plus de Canadiens à avoir un impact significatif sur les causes qui leur tiennent à cœur, en faisant un don par testament à un organisme de bienfaisance. L'objectif de la campagne est qu'au moins 8,5 % de tous les Canadiens désignent un organisme de bienfaisance dans leur testament, ce qui représenterait 40 milliards de dollars pour des causes importantes à travers le pays. Veuillez regarder le portail national de Volonté de faire pour la Société <https://www.volontedefaire.ca/organismes-de-charit%C3%A9/society-of-saint-vincent-de-paul/>

¹ [Statistique Canada](#)



Nous avons créé des outils simples qui vous permettront à vous, dirigeant vincentien, d'encourager vos principaux donateurs à nommer la Société de Saint-Vincent de Paul parmi leurs légataires. Vous trouverez dans ce courriel :

1. Un projet de lettre type, que vous pouvez envoyer à vos plus fidèles donateurs, leur demandant de nommer la Société dans leur testament. Cette lettre peut aussi être envoyée par courriel;
 - *Nous recommandons d'envoyer cette lettre à tous les bienfaiteurs qui donnent régulièrement des montants importants à la Société depuis plusieurs années. Cela dit, même les donateurs modestes peuvent envisager de faire un don testamentaire important. Pensez à vos donateurs les plus passionnés et les plus réguliers : ce sont probablement ceux qui seraient les plus intéressés à donner à la Société par le biais de leur testament!*
2. Un message type que vous pouvez insérer sous forme de post-scriptum ou de court paragraphe dans une autre communication régulière avec vos donateurs – par exemple, une lettre de remerciement accompagnant leur reçu fiscal, ou une lettre dans le cadre d'un appel annuel.
 - *Nous avons rédigé deux messages pour vous— le premier pour demander au donateur de considérer un don par legs testamentaire et le deuxième soulignant spécifiquement les avantages fiscaux du legs testamentaire. Pensez au message le plus attrayant pour le donateur.*

Ces modèles de communications visent à vous faciliter la tâche quand il s'agit de solliciter un legs testamentaire. On ne parle pas ici d'une trousse d'outils pour une sollicitation systématique de dons par testament. Réfléchissez à la méthode qui conviendra le mieux à votre conférence ou conseil. Par exemple, si vous entretenez une relation personnelle profonde avec vos donateurs les plus fidèles, vous pourriez planifier un appel téléphonique ou une rencontre autour d'un café pour discuter de dons de bienfaisance par testament. Vous pouvez aussi discuter du legs testamentaire avec vos collègues vincentiens lors d'une réunion de conférence ou de conseil. Peu importe l'approche que vous choisirez, notre but est de vous faciliter les choses le plus possible — et vous aider à profiter des bienfaits incomparables des dons testamentaires pour l'avenir de votre conférence ou conseil.

Si vous avez des questions ou des commentaires, ou si votre conférence ou votre conseil a besoin d'aide pour une présentation autour de l'importance et de l'impact potentiel des dons par legs testamentaire, n'hésitez pas à contacter Linda Dollard à l.dollard@rogers.com.

Merci de participer à la campagne **Volonté de faire**. Il est valorisant de voir le travail effectué pour assurer l'avenir financier de la Société à travers le pays, et de soutenir le travail pour les personnes les plus vulnérables du Canada pendant de nombreuses années à venir.

Sincèrement,

Richard Pomainville
Directeur général



[Lettre/courriel type aux donateurs principaux](#)



[Modèle de post-scriptum \(P.-S.\) et/ou de court paragraphe à inclure dans une autre communication avec le donateur](#)

Lettre/courriel type aux donateurs principaux

Cher/Chère [NAME],

Vous avez été l'un des plus fidèles supporters de la Société de Saint-Vincent de Paul de [LIEU DE LA CONFÉRENCE OU DU CONSEIL] ces dernières années. Vous avez soutenu avec passion notre mission de servir les membres les plus pauvres et les plus vulnérables de notre communauté. Nous aimerions que vous continuiez à avoir un impact sur cette mission pendant de nombreuses années à venir. À cette fin, je vous écris pour vous demander si vous seriez prêt à faire un don testamentaire à la Société de Saint-Vincent de Paul. Le legs testamentaire est très facile et il y a quelques façons simples de le faire :

1. Communiquez avec votre planificateur successoral ou votre avocat pour ajouter un don de bienfaisance à la Société dans votre testament. Vous n'aurez qu'à communiquer notre numéro d'organisme de bienfaisance, soit le [INSÉREZ LE NUMÉRO D'ORGANISME DE BIENFAISANCE DE VOTRE CONFÉRENCE OU LE NUMÉRO D'ORGANISME DE BIENFAISANCE DU CONSEIL NATIONAL DE LA SSVF : 132410671 RR0001]. Si vous n'avez pas encore pris le temps de rédiger un testament, vous pouvez consulter le site <https://www.volontedefaire.ca/profession/notaires-ou-avocats>. Vous y trouverez une liste d'avocats de votre communauté/province qui pourront vous aider. Vous pouvez également trouver un service de testament en ligne en consultant le site <https://www.volontedefaire.ca/rédacteurs-de-testament>.
2. Désigner la Société de Saint-Vincent de Paul comme bénéficiaire partiel de votre police d'assurance-vie. Comme ci-dessus, vous pouvez contacter directement votre fournisseur d'assurance-vie et lui communiquer notre numéro d'organisme de bienfaisance.

Pourquoi envisager de le faire ? Vos généreux dons à la Société nous ont permis d'améliorer la vie des gens de nos communautés qui doivent lutter, jour après jour. Un don testamentaire nous permettra d'améliorer la vie de ces personnes dans les années à venir. En nous aidant à assurer l'avenir de nos services, vous faites en sorte que les bénévoles de la Société puissent, pendant les prochaines décennies, aider les personnes dans le besoin, où qu'elles vivent – chez elles, dans la rue, les refuges, les hôpitaux ou en prison.

De plus, de nombreux Canadiens ne sont pas conscients des [incroyables économies d'impôt que permettent les dons en héritage](#). Les droits de succession au Canada peuvent être énormes, ce qui laisse moins d'argent à vos enfants et à vos proches. Le fait de donner stratégiquement une partie de votre succession à un organisme de bienfaisance – créant ainsi un important reçu fiscal pour don de bienfaisance – et de reconstituer ensuite votre succession au moyen d'une police d'assurance-vie n'est qu'un exemple de la façon dont le don testamentaire peut être utilisé à votre avantage, à des fins de planification fiscale. Demandez à votre planificateur successoral ou à votre avocat de vous donner plus de détails à ce sujet. Vous pouvez également consulter le site www.volontedefaire.ca pour en savoir plus.

Dans l'Évangile de Matthieu, Jésus nous dit : « Vous aurez toujours les pauvres avec vous ». Par votre legs testamentaire, vous contribuerez à faire en sorte que les pauvres aient toujours la Société de Saint-Vincent de Paul.

Que Dieu vous bénisse et merci de votre considération, [NOM]. Si vous avez des questions, veuillez nous appeler au [NUMÉRO DE TÉLÉPHONE]. Que vous choisissiez ou non de faire un don testamentaire, nous vous sommes très reconnaissants pour votre don et votre participation continue à notre mission. Nous ne pourrions pas faire ce travail sans des personnes comme vous.

Sincèrement,

Modèle de post-scriptum (P.S.) et/ou de court paragraphe à inclure dans une autre communication avec le donateur (par exemple, une lettre de remerciement accompagnant un reçu fiscal).

[PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE OU DU CONSEIL]
[CONFÉRENCE/CONSEIL]

Message générique :

P.S. Avez-vous envisagé de faire un don testamentaire à la Société de Saint-Vincent de Paul? Il suffit de contacter votre planificateur successoral ou votre avocat et de lui demander d'ajouter la Société comme bénéficiaire dans votre testament. Vous pourrez lui communiquer notre numéro d'organisme de bienfaisance, soit le [INSÉREZ LE NUMÉRO D'ORGANISME DE BIENFAISANCE DE VOTRE CONFÉRENCE OU LE NUMÉRO D'ORGANISME DE BIENFAISANCE DU CONSEIL NATIONAL DE LA SSVF : 132410671 RR0001] ou de visiter le site www.volontedefaire.ca pour en savoir plus sur les avantages de faire un don à un organisme de bienfaisance dans votre testament. En tant que généreux donateur de la Société, vous avez rendu possible notre mission de servir, au jour le jour, les membres les plus pauvres et les plus en difficulté de nos communautés. Un don testamentaire à la Société nous aidera à les servir dans les années à venir. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions !

Message décrivant spécifiquement les avantages fiscaux d'un don testamentaire :

P.S. Avez-vous envisagé de faire un don en héritage à la Société de Saint-Vincent de Paul? C'est aussi simple que de communiquer avec votre planificateur successoral ou votre avocat et lui demander d'ajouter la Société comme bénéficiaire dans votre testament. Il suffit de communiquer notre numéro d'organisme de bienfaisance [INSÉREZ LE NUMÉRO D'ORGANISME DE BIENFAISANCE DE VOTRE CONFÉRENCE OU CELUI DU CONSEIL NATIONAL DE LA SSVF : 132410671 RR0001]. Les dons testamentaires peuvent offrir d'énormes avantages fiscaux, vous permettant de laisser davantage à vos enfants et à vos proches tout en appuyant vos organismes de bienfaisance préférés. Pour en savoir plus, consultez le site <https://www.volontedefaire.ca/les-avantages-fiscaux-des-dons-de-bienfaisance-dans-les-testaments>



APPEL À LA COTISATION ANNUELLE - PLUS DE LA MOITIÉ DU CHEMIN PARCOURU

Nous revenons lentement vers la « normale » après deux années passées à suivre les différentes consignes locales, régionales et provinciales en matière de santé publique. Au fur et à mesure que nous recevons les rapports financiers et statistiques de 2021, nous comprenons mieux l'impact que la pandémie a eu sur la vie des conférences, alors que certaines conférences ont réussi à continuer et même à prospérer et d'autres sont demeurées en dormance.

Cette dernière situation implique que certaines conférences ne sont pas en mesure de couvrir leurs cotisations annuelles, ce qui aura un impact sur les revenus du Conseil national du Canada, puisqu'une partie importante de ces cotisations couvre les opérations quotidiennes. D'après les informations reçues, il y a un manque de contributions de l'ordre de 35 000 \$.

Nous sollicitons donc les conférences et les conseils qui sont en mesure de fournir une certaine couverture financière aux conférences sœurs qui ne seraient pas en mesure de payer leur cotisation annuelle. Nous sommes à plus de la moitié du chemin, merci. Les fonds peuvent être envoyés au [Conseil national via le portail de dons](#).

Ou en envoyant un chèque au bureau national :

2463, chemin Innes, Ottawa ON K1B 3K3

*David O'Connor, trésorier
Conseil national*



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

Il nous fait plaisir de vous convier à l'Assemblée générale annuelle de la Société de Saint-Vincent de Paul – Conseil national du Canada.

L'AGA se tiendra virtuellement, par Zoom, le samedi 17 septembre, de 13h00 à 15h00.

Veillez-vous inscrire avant le jeudi 15 septembre en cliquant sur le bouton inscription :



WEBINAIRE SUR LA JUSTICE SOCIALE VINCENPAULIENNE

La Règle indique clairement qu'il est de notre responsabilité vincenpaulienne d'identifier les causes profondes de la pauvreté et de contribuer à leur élimination. Afin d'instaurer une société plus équitable, il est important que nous sensibilisions nos communautés locales à la pauvreté qui sévit en leur sein et que nous suggérions des moyens significatifs et pratiques d'atténuer les souffrances qu'elle cause.

Pour nous aider à entreprendre cet aspect important de notre mission de charité, le Cercle de défense des droits, qui représente les représentants de la justice sociale vincenpaulienne de tout le Canada, invite tous les vincenpauliens à participer à un webinaire informatif sur la justice sociale vincenpaulienne. Ce webinaire aura lieu le samedi 10 septembre. Les participants pourront mieux comprendre ce que signifie l' « option préférentielle pour les pauvres » de l'Église. En outre, nous proposerons des suggestions sur la manière dont nous pourrions engager nos confrères vincenpauliens, nos amis, nos paroissiens et nos décideurs dans la tâche d'éliminer la pauvreté dont nous témoignons en tant que vincenpauliens.

Joignez-vous à nous dans cette occasion d'apprendre et de vous engager avec vos collègues vincenpauliens.



CONCOURS CULTUREL – LA JEUNESSE VICENTIENNES'ENGAGE À OFFRIR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Le Comité international des jeunes de la Société de Saint-Vincent de Paul est convaincu que lorsque les jeunes s'engagent dans un but important, ils sont capables de grandes et merveilleuses actions. C'est pourquoi nous lançons officiellement le [CONCOURS CULTUREL – JEUNES VICENCIENS ENGAGÉS DANS UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ](#).

La question de l'éducation de qualité est présente dans l'objectif 4 du pacte mondial qui définit les Objectifs de développement durable, proposé en 2015 par l'Organisation des Nations unies (ONU). Ce pacte mondial propose un programme de développement durable jusqu'en 2030, avec 17 objectifs majeurs. Comme indiqué précédemment, l'éducation de qualité y figure avec la définition suivante: « Assurer l'accès à une éducation inclusive, de qualité et équitable et, promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ».

Ce concours est véritablement un geste concret de la jeunesse vicentienne qui participera activement à la Rencontre internationale des jeunes de la Famille vicentienne et aux Journées mondiales de la jeunesse à Lisbonne en 2023 avec le Saint-Père, le Pape François. Nous espérons que les différents projets de la SSVP visant à faciliter une éducation de qualité, en particulier pour les pauvres, seront des moyens efficaces pour promouvoir un véritable changement systémique et renforcer la participation de la jeunesse, comme lorsque sept jeunes amis étudiants ont fondé la SSVP à Paris en 1833.

Nous invitons tous les jeunes Vicentiens âgés de 18 à 35 ans à participer à ce concours et à soumettre leurs projets axés sur l'éducation de qualité comme moyen efficace de lutter contre la pauvreté. Ensemble et engagés dans la Mission, nous pouvons être des jeunes en mouvement, promoteurs de la justice sociale, afin de matérialiser ici et maintenant le rêve d'Antoine-Fédéric Ozanam : « embrasser le monde dans un grand réseau de charité ».



RESSOURCES DE DÉVELOPPEMENT PHILANTHROPIQUE

Le comité de développement philanthropique poursuit son travail sur la création de ressources pour aider à partager des initiatives réussies au sein de votre communauté SSVP.

Nous avons récemment créé une boîte à outils pour le développement philanthropique, qui partage les pratiques prometteuses ayant fonctionné pour certains conseils/conférences à travers le Canada, que vous pouvez trouver à [Développement philanthropique – Société de Saint-Vincent de Paul – Conseil national du Canada](#).

Nous suggérons que votre conseil/conférence nomme ou recrute une personne compétente en matière de collecte de fonds en tant que coordinateur bénévole du développement des fonds. Cette personne recrutera ensuite des membres pour faire partie de votre comité de développement des fonds afin de mettre en œuvre de nouvelles méthodes de collecte de fonds.

Si vous avez des questions ou d'autres initiatives de collecte de fonds réussies, qui peuvent être partagées à travers le Canada, veuillez [me contacter](#).

Il est important d'examiner diverses façons de recueillir des fonds afin de mener à bien notre mission d'aider les personnes démunies de toutes les manières possibles.

*Linda Dollard, présidente
Comité de développement philanthropique*



POURQUOI ET COMMENT FAVORISER LA DIVERSITÉ CULTURELLE?

Dans l'exercice de notre mission vincentienne, la culture des gens que nous soutenons ne nous importe aucunement. Nous cherchons tout simplement à alléger la pauvreté qui les frappe et à leur donner de l'espoir. Pourquoi donc vouloir accroître la diversité culturelle chez nos membres et nos bénévoles?

C'est qu'en visant plus de diversité—bref, en « ressemblant » davantage aux personnes que nous servons—nous comprendrons mieux les défis et les obstacles qui accablent les personnes de cultures différentes au quotidien.

De plus, cette pluralité nous permet de savourer ensemble nos cultures respectives et de saluer la richesse que nous en retirons. Chose certaine, pour améliorer nos perceptions et nos actions à ce chapitre, nous qui bénéficierions du « privilège blanc » devons baigner dans des perspectives que seule une équipe plus diverse saurait nous offrir.

Alors, comment élargir cette diversité à la SSVP? À vrai dire, par quelques stratégies bien simples :

- Approchez des personnes d'autres cultures dans votre paroisse et proposez-leur de se joindre à la SSVP.
- Collectivement, allons présenter la SSVP à d'autres groupes ethniques et religieux pour ensuite les inviter à en devenir membres ou à contribuer à tel ou tel projet comme bénévoles.
- Et si, enfin, nous invitons plus souvent les gens que nous venons d'aider à se joindre à nous? Ne nous incombe-t-il pas de leur donner aussi la chance de se prononcer sur nos efforts d'instaurer le changement systémique?

Le Comité de diversité, d'équité et d'inclusion (CDEI) de la SSVP aimerait bien entendre vos questions, vos observations et vos réussites au chapitre de la diversité culturelle.

N'hésitez donc pas à nous contacter à ssvpjp@gmail.com.

*Jim Paddon, président
Comité national de justice sociale*



NOUVELLE CONFÉRENCE

La Conférence Holy Redeemer à Ottawa guide la nouvelle et prochaine Conférence St. Michael's Corkery dans leur processus d'introduction.

Une formation a été présentée le 22 juin par Bernie Hartlin, ancien président de la Conférence Holy Redeemer, assisté de Patrick Nzobo, président de la Conférence Holy Redeemer.





NOUVEAU CHEZ SOI POUR LES SANS-ABRIS À KAWARTHA LAKES – LÀ OÙ ON SE SENT CHEZ SOI



Le 6 juin 2022, les clients ont été accueillis dans un bâtiment flambant neuf, considéré comme le seul refuge spécialement construit pour les sans-abris au Canada. Ces personnes avaient passé près de deux ans dans un motel local en raison de l'éloignement social nécessaire pendant la pandémie. L'organisme devait recueillir 1,5 million de dollars et malgré la pandémie, la communauté s'est rassemblée et cet objectif a presque été atteint grâce aux subventions et aux dons.

Le nouveau site sera en mesure de fournir des logements de deux types différents. Les clients pourront recevoir des services et trouver des financements en fonction de leurs besoins. Ils pourront demeurer dans le refuge pendant quelques mois. La possibilité de louer une chambre dans un bâtiment séparé sera également offerte. Ceci est important car les espaces de location sont limités dans la région. Le refuge dispose de salles de consultation, d'une cuisine, de chambres individuelles et de salles de bain séparées. Il s'agit également d'un bâtiment accessible.

La communauté de l'église St. Mary's de Lindsay a soutenu les personnes hébergées au motel en leur offrant régulièrement de la nourriture, des pâtisseries et des dons. Les efforts conjoints de la Catholic Women's League (CWL) et de la Société de Saint-Vincent de Paul (SSVP) ont aidé les bénéficiaires dont le nombre est passé de 17 à plus de 100 pendant la pandémie.

Le projet A Place Called Home, Furnish a Room, a été soutenu par la générosité des citoyens, des églises et des entreprises locales. Le CWL et la SSVP ont donné des fonds pour meubler deux chambres. Des plaques de dons ont été placées à l'extérieur de chaque chambre parrainée. L'église St. Mary's a acheté une brique commémorative qui a été placée sur le mur extérieur de l'entrée. Sur la photo, la présidente de la SSVP, Joanne Hough, la présidente de la LBC, Glenda Klein, et le commanditaire de la brique, l'église Sainte-Marie.





QUESTION et RÉPONSE

Q : Si un membre catholique assiste aux réunions de la conférence mais n'a aucun contact avec les personnes démunies, est-il un Membre à part entière ou un Membre auxiliaire ? Voici la situation : une personne assiste régulièrement aux réunions et son employeur verse chaque année une somme importante à la Conférence, mais son emploi l'empêche de participer aux activités le jour de la Société en raison de son horaire de travail. Il a été suggéré de laisser cette personne répondre aux appels des personnes dans le besoin, afin que cette personne soutienne la Mission. La plupart des membres de la Conférence souhaitent cette personne soit classé comme Membres à part entière par crainte de perdre le don de leur entreprise.

R : La règle internationale, partie III, statut 3, définit l'adhésion comme suit

La Société est ouverte à tous ceux qui veulent vivre leur foi à travers l'amour du prochain dans le besoin.

Par extension, dans les Statuts canadiens, sous 1.4.1.1

Un membre à part entière est toute personne de bonne volonté, désireuse de vivre sa foi en aimant et en servant les personnes démunies, qui complète avec succès le processus de filtrage et de gestion du risque tel que prescrit par le Conseil national du Canada. Le membre à part entière accepte de suivre les formations proposées par la Société et participe régulièrement aux réunions et aux activités de bienfaisance du conseil ou de la conférence par lequel ou laquelle il a été reçu, en toute conformité avec les principes énoncés dans la Règle Internationale. Le membre à part entière a le droit de voter aux réunions en vertu des Statuts canadiens, accepte les missions et les tâches demandées par le président et peut être élu ou nommé à des postes de dirigeant à tous les niveaux de la structure de la Société au Canada, s'il est catholique.

Si le Membre à part entière s'efforce de participer aux activités de la Conférence d'une manière ou d'une autre, il n'est pas nécessaire que ce membre soit en contact direct avec les personnes démunies pour être un Membre à part entière. C'est la Conférence qui décide en dernier ressort qui est Membre à part entière ou Membre auxiliaire ; la seule demande est d'être cohérent avec tout le monde et de ne pas être motivé uniquement par des considérations financières.